



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

### PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID

**PROCÈS-VERBAL** d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 12 septembre 2017 à la salle du conseil située au 2490, rue de l'Église à 19 h 30.

#### SONT PRÉSENTS

Madame la mairesse	Nicole Davidson
Madame la conseillère	Kathy Poulin (District 1)
Monsieur le conseiller	Daniel Lévesque (District 2)
Monsieur le conseiller	Denis Charlebois (District 3)
Madame la conseillère	Ghislaine Boisclair (District 4)
Monsieur le conseiller	Alain Tousignant (District 5)
Madame la conseillère	Manon Paquin (District 6)

formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Nicole Davidson.

#### SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

Monsieur Bernard Généreux	Directeur général et secrétaire-trésorier
Me Marie-Pier Pharand	Directrice des affaires juridiques et greffière
Madame Julie Duval	Directrice des communications et assistante à la direction générale

\*\*\*\*\*

- 1 Ouverture de la séance et vérification du quorum
  - 1.1 Point d'information générale de madame la mairesse Nicole Davidson
  - 1.2 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 12 septembre 2017
  - 1.3 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 août 2017
- 2 Direction générale et ressources humaines
  - 2.1 Participation des membres du conseil à diverses activités
  - 2.2 Autorisation - Adhésion à la Régie intermunicipale des Trois-Lacs
  - 2.3 Demande d'appui - Atelier de l'Île - Appel à la décision du comité d'évaluation du Programme de Soutien à la mission et à la mise en application de la politique d'encadrement du CALQ
  - 2.4 Approbation - Grille salariale des employés cadres
  - 2.5 Autorisation - Création d'un comité d'accompagnement - Gestion unifiée du Parc régional de Val-David-Val-Morin
- 3 Finance et trésorerie
  - 3.1 Ratification du journal des déboursés
- 4 Travaux publics
  - 4.1 Recommandation de paiement - Décompte progressif numéro 7 - Asphalte Bélanger - Travaux de voirie 2016
  - 4.2 Recommandation de paiement - Décompte progressif numéro 9 - Constructions CJRB inc. - Aqueduc et égout rues Alarie, des Pruches et des Bouleaux
  - 4.3 Recommandation de paiement - Décompte progressif numéro 2 - Les Entreprises Claude Rodrigue inc. - Prolongement des services des rues Ulric-Ménard et Ernest-Brousseau



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

- 4.4 Adjudication - Travaux de réfection de chaussée - Rues Jacques et Lucille - Appel d'offres 2017-013
- 4.5 Adjudication - Fourniture de sable et granulat abrasif pour chemins - Hiver 2017-2018 - Appel d'offres 2017-014
- 4.6 Adjudication - Fourniture de sel à glace - Hiver 2017-2018 - Appel d'offres 2017-015
- 4.7 Adjudication - Travaux de pavage 2017 - Appel d'offres 2017-016
- 5 Urbanisme et environnement
  - 5.1 Demande d'aménagement de terrain: 2301, rue de l'Église
  - 5.2 Demande d'aménagement de terrain: 1945, route 117
  - 5.3 Demande d'aménagement de terrain: 2323, route 117
  - 5.4 Demande de rénovation: 1407, rue de la Sapinière
  - 5.5 Demande de construction: 2205, chemin de la Rivière
  - 5.6 Demande de construction: Lot 2 989 287, montée Gagnon
  - 5.7 Demande de construction: Lot 2 991 964, route 117
  - 5.8 Demande de dérogation mineure: 2572-2574, rue Léo-Piché
  - 5.9 Demande de dérogation mineure: Lot 2 991 578, chemin du 10e Rang
  - 5.10 Demande de dérogation mineure: Lot 2 991 964, route 117
  - 5.11 Demande de dérogation mineure: Lot 2 991 964, route 117
  - 5.12 Demande de dérogation mineure: Lot 2 991 964, route 117
  - 5.13 Autorisation - Demande de permis 2017-00110 - Cession à des fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels
  - 5.14 Autorisation - Demande de permis 2017-00391 - Cession à des fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels
- 6 Loisirs et culture
  - 6.1 Approbation - Tarification - Activités de loisirs - Automne 2017
  - 6.2 Autorisation de passage - Défi 24H Kin-Option - 21 et 22 octobre 2017
  - 6.3 Autorisation - Festival de musique 2018 - Big Bang Fest
  - 6.4 Autorisation - Fondation Dufresne - Barrage routier (activité de financement)
- 7 Avis de motion
  - 7.1 Avis de motion - Règlement numéro 570-1 modifiant le règlement numéro 570 sur la gestion des bacs pour matières résiduelles afin d'y modifier diverses dispositions
- 8 Projets de règlements
  - 8.1 Adoption - Projet du règlement numéro 570-1 modifiant le règlement 570 sur la gestion des bacs pour matières résiduelles afin de modifier diverses dispositions
- 9 Règlements
- 10 Varia
- 11 Documents déposés
  - 11.1 Dépôt du procès-verbal - Rencontre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
  - 11.2 Dépôt des variations budgétaires - Politique des variations budgétaires
  - 11.3 Dépôt des rapports du directeur général et secrétaire-trésorier - Dépenses autorisées par un fonctionnaire ou un employé en vertu du règlement 700



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

- 11.4 Dépôt - Pétition - Demande pour la réfection de la rue des Lilas
- 11.5 Dépôt - Pétition des riverains de la rivière du Nord - Concessionnaire automobile projeté
- 11.6 Dépôt - Procès-verbal de correction - Résolution numéro 17-08-261 -  
Séance ordinaire du 8 août 2017

- 12 Points d'information des conseillers
- 13 Période de réponses
- 14 Période d'interventions
- 15 Levée de la séance

### 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

#### 1.1 POINT D'INFORMATION GÉNÉRALE DE MADAME LA MAIRESSE NICOLE DAVIDSON

Val-David va bien quand on regarde ça, de l'extérieur. Un village dynamique, effervescent et où la joie de vivre se voit sur les terrasses, autour des écoles, dans les divers festivals, événements culturels ou de loisirs. Les touristes et les commerçants ont compris ça.

Val-David va bien quand on regarde ça aussi de l'intérieur. Les résidents en bénéficient car ils vivent à l'année dans ce paradis. C'est vrai qu'on est plus tranquille la semaine mais en même temps cela nous fait encore plus apprécier notre style de vie.

L'effervescence dont je parle se traduit particulièrement, cette année, dans tous les travaux d'infrastructures dont on est des témoins plus ou moins attentifs. Ce sont parfois de petites choses comme les radars qui nous font réaliser, que tout bons conducteurs que nous soyons, nous roulons trop vite, ou la signalisation et les bornes qui nous obligent à ralentir à plusieurs points stratégiques de notre circuit routier pour protéger les enfants, les piétons et les cyclistes.

Vous avez peut-être remarqué, un détail encore plus prosaïque, les sacs mis à notre disposition pour garder notre village propre quand nos chiens se promènent avec nous ... S'en viennent aussi des bornes municipales de recharge pour les autos électriques. L'indice du bonheur se mesure dans notre protection de l'environnement, dans notre capacité à nous adapter et à nous entraider sans parler de notre convivialité!

D'autres actions de grande envergure nous sautent aux yeux et aux oreilles : Prenez les rues Ulric- Ménard et Ernest-Brousseau! Aqueduc, égout, fondation de chemin et pavage ne se font pas sans quelques soubresauts! Pour les résidents de la rue du Centre il y aura à terminer une section d'aqueduc et à refaire la fondation de la rue qui est bien déficiente. La rue Campeau quant à elle fera peau neuve et bénéficiera de la réfection de l'aqueduc. Sans parler de divers travaux sur les rues Cécile-Lafleur, Andrée-Sarrazin, des Lilas, Ermitage, des Mélèzes et St-Jean.

Pour ce qui est de la rue Jacques, tel que promis, nous y terminerons les travaux d'excavation et de pavage. Des travaux majeurs de fossés, dus aux pluies diluviennes du printemps 2017, continueront leur progression sur les rues Wilfrid, une section du 10<sup>e</sup> Rang et la rue Guindon. L'asphaltage de la montée du 8<sup>e</sup> Rang fait aussi partie de tous ces imprévisibles travaux.

Le Lac Doré fait aussi partie de ce branle-bas pour améliorer le drainage car de nouveaux drains font ou feront leur apparition.



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

N'allez pas croire que tout cela se fait au hasard car tout a été planifié au budget et en réunion de travail avec les conseillers et conseillères. Certains travaux ont pris du retard à cause de Dame Nature mais elle semble se reprendre, en ce début d'automne, pour nous permettre de finir avant l'hiver!

On ne peut pas tout faire en même temps mais une planification judicieuse nous permet de nous enorgueillir et d'être fiers de pouvoir dire que nous habitons dans un des plus beaux villages des Laurentides!

17-09-286

### 1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 SEPTEMBRE 2017

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** l'ordre du jour de la séance ordinaire du 12 septembre 2017 soit adopté, tel que présenté.

**ADOPTÉE**

17-09-287

### 1.3 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AOÛT 2017

Il est proposé par madame la conseillère Ghislaine Boisclair

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal reporte l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 août 2017 à une séance ultérieure.

**ADOPTÉE**

## 2 DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

17-09-288

### 2.1 PARTICIPATION DES MEMBRES DU CONSEIL À DIVERSES ACTIVITÉS

**ATTENDU** la résolution numéro 17-07-215;

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'ajouter au montant d'inscription de madame Manon Paquin au congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) les montants pour le souper Gala et la soirée spectacle;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Tousignant

et résolu à l'unanimité des conseillers présents



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

**QUE** le conseil municipal autorise le paiement de la somme de 101,76 \$ taxes incluses comprenant le souper Gala et la soirée spectacle qui se tiendront lors du congrès annuel de la FQM.

**ADOPTÉE**

17-09-289

### 2.2 AUTORISATION - ADHÉSION À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

**ATTENDU QUE** le conseil municipal souhaite adhérer à la Régie intermunicipale des Trois-Lacs pour le transport de ses matières résiduelles;

**ATTENDU QUE** les sept municipalités déjà parties à l'entente consentent à l'adhésion de la Municipalité;

**ATTENDU QUE** les conditions d'adhésion ont été décrétées par les municipalités déjà parties à l'entente et formulées dans un document à être annexé à l'entente initiale;

**ATTENDU QUE** la contribution financière exigible au chapitre des immobilisations antérieures est de 58 940 \$;

**ATTENDU QU'**une contribution au fonds de roulement de la RITL sera calculée au 1er janvier 2018 selon le mode de répartition des dépenses d'immobilisation de la Régie;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Tousignant

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal adhère à la Régie intermunicipale des Trois-Lacs et verse la contribution financière exigible au chapitre des immobilisations antérieures, incluant la contribution au fonds de roulement;

**QUE** le conseil municipal s'engage à respecter toutes et chacune des obligations et conditions qui sont prévues à l'entente régissant la RITL ainsi qu'au document constituant l'annexe à ladite entente et dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si elle y était relatée au long;

**QUE** le conseil municipal autorise la mairesse, madame Nicole Davidson, et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Bernard Généreux, à signer l'annexe et de consentir à ce qu'elle soit jointe à l'entente initiale pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉE**

17-09-290

### 2.3 DEMANDE D'APPUI - ATELIER DE L'ÎLE - APPEL À LA DÉCISION DU COMITÉ D'ÉVALUATION DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA MISSION ET À LA MISE EN APPLICATION DE LA POLITIQUE D'ENCADREMENT DU CALQ

**ATTENDU** la décision du comité d'évaluation du Conseil des arts et des lettres du Québec, de ne plus soutenir l'Atelier de l'Île dans sa demande au soutien pluriannuel dans le cadre du programme "Soutien à la mission", à compter de 2018-2019;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

**ATTENDU QUE** cette décision précarise l'organisme et remet en question sa survie et son fonctionnement;

**ATTENDU QUE** cette décision du comité d'évaluation stipule, par ailleurs, l'efficacité organisationnelle satisfaisante de la gouvernance et juge la situation budgétaire très saine;

**ATTENDU QUE** l'Atelier de l'Île désire faire appel de cette décision qui entraînera inévitablement des conséquences néfastes pour la culture québécoise et particulièrement pour les artistes des Laurentides qui perdraient ainsi le seul centre d'artistes autogéré de leur région;

**ATTENDU QU'**à titre d'exemples, les artistes normalement reçus en résidence en 2018 ne pourront être accueillis faute de fonds pour leur offrir le cachet habituel, la "Bourse relève aux jeunes artistes des Laurentides 2018" octroyée en collaboration avec le Musée d'art contemporain des Laurentides, de même que le "Prix aux finissants en arts visuels du Cégep de Saint-Jérôme 2018" devront aussi être remis en question;

**ATTENDU** les quarante années de fonctionnement adéquat, et l'importance stratégique de la mission de l'Atelier de l'Île dans les Laurentides;

### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal déclare que cet organisme mérite d'être soutenu et encouragé et demande que la décision du Conseil des Arts et des Lettres du Québec soit révisée.

**ADOPTÉE**

17-09-291

### 2.4 APPROBATION - GRILLE SALARIALE DES EMPLOYÉS CADRES

**ATTENDU QU'**au mois de juillet dernier, le conseil municipal a autorisé la signature des contrats de travail des employés cadres;

**ATTENDU QUE** pour compléter cette opération, il est requis que le conseil approuve la grille salariale des employés cadres;

### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal approuve la grille salariale des employés cadres de la Municipalité.

**ADOPTÉE**



N° de résolution  
ou annotation

17-09-292

## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

### 2.5 AUTORISATION - CRÉATION D'UN COMITÉ D'ACCOMPAGNEMENT - GESTION UNIFIÉE DU PARC RÉGIONAL DE VAL-DAVID-VAL- MORIN

**ATTENDU QUE** les questions d'une gestion intégrée du Parc régional de Val-David-Val-Morin sont posées depuis sa fondation;

**ATTENDU** la volonté exprimée par les conseils municipaux de Val-David et de Val-Morin à cet égard;

**ATTENDU** les recommandations déposées par le comité de travail sur la gestion unifiée du Parc régional de Val-David-Val-Morin;

**ATTENDU** les besoins de précisions et de clarifications exprimés lors de la rencontre d'informations tenue le 23 août 2017 au chalet Far Hills;

#### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Ghislaine Boisclair

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal crée un comité d'accompagnement afin de poursuivre la réflexion quant aux moyens et aux exigences de la gestion unifiée du parc régional à partir, entre autre, des recommandations du comité de travail;

**QUE** ce comité d'accompagnement fasse rapport au conseil municipal au plus tard le 1er décembre 2017;

**QUE** le conseil municipal nomme les personnes suivantes pour y siéger, à savoir:

- M. Pierre Bélec;
- M. Olivier Gervais;
- M. Stéphane Schwab;
- M. François Dufort;
- Mme Myriam Tison;
- Mme Suzanne Arbique; et
- Mme Elizabeth Gibeau.

**ADOPTÉE**

### 3 FINANCE ET TRÉSORERIE

17-09-293

#### 3.1 RATIFICATION DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le journal des décaissements pour la période du 1er au 31 août 2017, tel que soumis par le directeur de la trésorerie, soit et est ratifié:



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

Chèques numéros: 171242 à 171425

844 600,98 \$

**ADOPTÉE**

### 4 TRAVAUX PUBLICS

17-09-294

#### 4.1 RECOMMANDATION DE PAIEMENT - DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 7 - ASPHALTE BÉLANGER - TRAVAUX DE VOIRIE 2016

Avant l'adoption de la présente résolution, monsieur le conseiller Alain Tousignant déclare au conseil municipal qu'il ne votera pas sur l'adoption de la résolution ci-après et qu'il ne participera pas aux délibérations du conseil sur ce sujet, attendu qu'il déclare la possibilité d'un intérêt pécuniaire indirect.

**ATTENDU** la recommandation datée du 12 septembre 2017, rédigée par monsieur Alexandre Latour, ingénieur, de la firme Équipe Laurence experts-conseils, relativement au paiement numéro 7 pour les travaux de voirie 2016;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal autorise le service de la trésorerie à acquitter à la compagnie Asphalte Bélanger une somme de 80 167,03 \$ taxes incluses, à même les fonds prévus au règlement d'emprunt numéro 702.

Monsieur le conseiller Alain Tousignant ne vote pas.

**ADOPTÉE**

17-09-295

#### 4.2 RECOMMANDATION DE PAIEMENT - DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 9 - CONSTRUCTIONS CJRB INC. - AQUEDUC ET ÉGOUT RUES ALARIE, DES PRUCHES ET DES BOULEAUX

**ATTENDU** la recommandation datée du 22 août 2017, rédigée par monsieur Nicolas Telmosse, ingénieur de la firme WSP, relativement au paiement numéro 9 pour les travaux d'aqueduc et d'égout des rues Alarie, des Pruches et des Bouleaux;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

**QUE** le conseil municipal autorise le service de la trésorerie à acquitter à la compagnie Constructions CJRB inc. une somme de 17 027,96 \$ taxes incluses, à même les fonds prévus au règlement d'emprunt numéro 692.

**ADOPTÉE**

17-09-296

### 4.3 RECOMMANDATION DE PAIEMENT - DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 2 - LES ENTREPRISES CLAUDE RODRIGUE INC. - PROLONGEMENT DES SERVICES DES RUES ULRIC-MÉNARD ET ERNEST-BROUSSEAU

Avant l'adoption de la présente résolution, monsieur le conseiller Alain Tousignant déclare au conseil municipal qu'il ne votera pas sur l'adoption de la résolution ci-après et qu'il ne participera pas aux délibérations du conseil sur ce sujet, attendu qu'il déclare la possibilité d'un intérêt pécuniaire indirect.

**ATTENDU** la recommandation datée du 8 septembre 2017, rédigée par monsieur Jesse Tremblay, ingénieur, de la firme Les Consultants S.M. inc., relativement au paiement numéro 2 pour le prolongement des services des rues Ulric-Ménard et Ernest-Brousseau;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal autorise le service de la trésorerie à acquitter à la compagnie Les Entreprises Claude Rodrigue inc. une somme de 66 959,10 \$ taxes incluses, à même les fonds prévus au règlement d'emprunt numéro 707.

Monsieur le conseiller Alain Tousignant ne vote pas.

**ADOPTÉE**

17-09-297

### 4.4 ADJUDICATION - TRAVAUX DE RÉFECTION DE CHAUSSÉE - RUES JACQUES ET LUCILLE - APPEL D'OFFRES 2017-013

**ATTENDU** la demande de soumissions effectuée concernant les travaux de réfection de chaussée - rues Jacques et Lucille - Appel d'offres 2017-013;

**ATTENDU QUE** l'ouverture des soumissions s'est tenue le 24 août 2017, conformément à la Loi;

**ATTENDU QUE** les firmes ayant déposé des soumissions sont les suivantes:



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

<b>SOUSSIONNAIRES</b>	<b>MONTANTS (TAXES INCLUSES)</b>
Uniroc Construction inc.	304 921,18 \$
Les Excavations Gilles St-Onge inc.	325 539,53 \$
<b>Pavages Multipro inc.</b>	<b>293 858,39 \$</b>
LEGD inc.	299 346,33 \$

**ATTENDU** la vérification de la conformité des soumissions reçues;

### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal accepte la soumission conforme présentée par Pavages Multipro inc., 3030, rue Anderson, Terrebonne (Québec) J6Y 1W1;

**QUE** le conseil municipal adjuge le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, au prix de 293 858,39 \$ (taxes incluses), le tout conformément à la soumission reçue;

**QUE** ladite somme soit puisée à même les fonds prévus au règlement d'emprunt numéro 716.

### **ADOPTÉE**

17-09-298

#### **4.5 ADJUDICATION - FOURNITURE DE SABLE ET GRANULAT ABRASIF POUR CHEMINS - HIVER 2017-2018 - APPEL D'OFFRES 2017-014**

**ATTENDU** la demande de soumissions effectuée concernant la fourniture de sable et granulats abrasifs pour chemins - hiver 2017-2018 - Appel d'offres 2017-014;

**ATTENDU QUE** l'ouverture des soumissions s'est tenue le 8 septembre 2017, conformément à la Loi;

**ATTENDU QUE** les firmes ayant déposé des soumissions sont les suivantes:

<b>SOUSSIONNAIRES</b>	<b>MONTANTS (TAXES INCLUSES)</b>
Excavation R.B. Gauthier inc.	84 329,56 \$
Lafarge Canada inc.	96 733,06 \$
9227-1782 Québec inc.	95 663,80 \$



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

**ATTENDU** la vérification de la conformité des soumissions reçues;

### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal accepte la soumission conforme présentée par Excavation R.B. Gauthier inc., 246, route 117, Mont-Tremblant (Québec) J8E 2X1;

**QUE** le conseil municipal adjuge le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, au coût de 13,60 \$ taxes incluses par tonne métrique, pour un total approximatif de 84 329,56 \$ taxes incluses pour 6 200 tonnes métriques, conformément aux documents de la soumission présentée, et ce, pour l'hiver 2017-2018.

### **ADOPTÉE**

17-09-299

#### **4.6 ADJUDICATION - FOURNITURE DE SEL À GLACE - HIVER 2017-2018 - APPEL D'OFFRES 2017-015**

**ATTENDU** la demande de soumissions effectuée concernant la fourniture de sel à glace - hiver 2017-2018 - Appel d'offres 2017-015;

**ATTENDU QUE** l'ouverture des soumissions s'est tenue le 8 septembre 2017, conformément à la Loi;

**ATTENDU QUE** les firmes ayant déposé des soumissions sont les suivantes:

<b>SOUSSIONNAIRES</b>	<b>MONTANTS (TAXES INCLUSES)</b>
Sel Warwick inc.	34 478,70 \$
<b>Compass Minerals Canada Corp.</b>	<b>30 753,00 \$</b>
Technologie de Dégivrage Cargill	33 021,00 \$
Sel du nord inc.	32 226,00 \$
Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Ltée	31 988,34 \$

**ATTENDU** la vérification de la conformité des soumissions reçues;

### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

**QUE** le conseil municipal accepte la soumission conforme présentée par Compass Minerals Canada Corp.;

**QUE** le conseil municipal adjuge le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, au prix de 102,51 \$ taxes incluses, par tonne métrique, pour un montant total approximatif de 30 753,00 \$ pour 300 tonnes métriques, conformément aux documents de la soumission présentée, et ce, pour l'hiver 2017-2018.

**ADOPTÉE**

17-09-300

### 4.7 ADJUDICATION - TRAVAUX DE PAVAGE 2017 - APPEL D'OFFRES 2017-016

**ATTENDU** la demande de soumissions effectuée concernant les travaux de pavage 2017 - Appel d'offres 2017-016;

**ATTENDU QUE** l'ouverture des soumissions s'est tenue le 8 septembre 2017, conformément à la Loi;

**ATTENDU QUE** les firmes ayant déposé des soumissions sont les suivantes:

<b>SOUSSIONNAIRES</b>	<b>MONTANTS (TAXES INCLUSES)</b>
Pavages Multipro inc.	254 415,53 \$
<b>9299-6404 Québec inc.</b>	<b>183 089,07 \$</b>
Uniroc Construction inc.	227 535,75 \$
LEGD inc.	238 551,74 \$

**ATTENDU** la vérification de la conformité des soumissions reçues;

### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal accepte la soumission conforme présentée par 9299-6404 Québec inc., 2704, boulevard du Curé-Labelle, Prévost (Québec) J0R 1T0;

**QUE** le conseil municipal adjuge le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, au prix de 183 089,07 \$ (taxes incluses), le tout conformément à la soumission reçue;

**QUE** ladite somme soit puisée à même les fonds prévus au règlement d'emprunt numéro 716.

**ADOPTÉE**



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

### 5 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

17-09-301

#### 5.1 DEMANDE D'AMÉNAGEMENT DE TERRAIN: 2301, RUE DE L'ÉGLISE

**DEMANDE** de madame Annie Riendeau concernant les travaux d'aménagement de terrain au 2301, rue de l'Église.

**ATTENDU QUE** les équipements techniques doivent être dissimulés à l'aide d'écrans conçus avec des matériaux similaires aux matériaux de revêtement extérieur afin d'atténuer leur impact visuel négatif;

**ATTENDU QUE** la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

#### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal accepte la demande d'aménagement de terrain numéro 2017-00036 au 2301, rue de l'Église, tel que démontré sur les plans et documents reçus le 16 juin 2017, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

#### ADOPTÉE

17-09-302

#### 5.2 DEMANDE D'AMÉNAGEMENT DE TERRAIN: 1945, ROUTE 117

**DEMANDE** de monsieur Serge Fontaine concernant les travaux d'aménagement de terrain au 1945, route 117.

**ATTENDU QUE** l'intervention projetée réalisée à l'aide de murets de soutènement s'intègre à l'espace paysager ambiant;

**ATTENDU QUE** l'entreposage extérieur et les équipements techniques doivent être dissimulés à l'aide d'aménagements paysagers ou d'écrans conçus avec des matériaux similaires aux matériaux de revêtement extérieur des bâtiments principaux afin d'atténuer leur impact visuel négatif;

**ATTENDU QUE** la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

#### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

**QUE** le conseil municipal accepte le projet d'aménagement de terrain numéro 2017-00041 au 1945, route 117, tel que démontré sur les plans reçus le 7 août 2017 à la condition qu'une clôture opaque soit installée conformément à la réglementation en vigueur pour camoufler l'entreposage extérieur, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

**ADOPTÉE**

17-09-303

### 5.3 DEMANDE D'AMÉNAGEMENT DE TERRAIN: 2323, ROUTE 117

**DEMANDE** de monsieur Nadim Ghorayeb concernant les travaux d'aménagement de terrain au 2323, route 117.

**ATTENDU QUE** l'entreposage extérieur et les équipements techniques doivent être dissimulés à l'aide d'aménagements paysagers ou d'écrans conçus avec des matériaux similaires aux matériaux de revêtement extérieur des bâtiments principaux afin d'atténuer leur impact visuel négatif;

**ATTENDU QUE** la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal accepte le projet d'aménagement de terrain numéro 2017-00046 au 2323, route 117, tel que démontré sur les plans reçus le 10 août 2017 à la condition d'installer une section de la clôture projetée sur le côté gauche de l'enclos à conteneurs et d'installer également une autre section de la clôture devant les bonbonnes de propane, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

**ADOPTÉE**

17-09-304

### 5.4 DEMANDE DE RÉNOVATION: 1407, RUE DE LA SAPINIÈRE

**DEMANDE** de madame Isabelle Garceau concernant les travaux de rénovation au 1407, rue de la Sapinière.

**ATTENDU QUE** l'intervention projetée prend appui, de façon prioritaire, sur les caractéristiques morphologiques et architecturales du noyau villageois (style villageois et champêtre);

**ATTENDU QUE** la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de rénovation numéro 2017-00045 au 1407, rue de la Sapinière, tel que démontré sur les plans reçus le 21 août 2017, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

**ADOPTÉE**

17-09-305

### 5.5 DEMANDE DE CONSTRUCTION: 2205, CHEMIN DE LA RIVIÈRE

**DEMANDE** de madame Marie Provost concernant le projet de construction d'un bâtiment accessoire au 2205, chemin de la Rivière.

**ATTENDU QUE** les travaux de stabilisation et de déblai du terrain sont adaptés aux caractéristiques du milieu d'intervention et s'inscrivent dans une approche intégrée d'aménagement paysager;

**ATTENDU QUE** la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de construction d'un bâtiment accessoire numéro 2017-00049 au 2205, chemin de la Rivière, tel que démontré sur le plan préparé par Lemay et Choinière n° 2017.187 reçu le 15 août 2017 ainsi que sur le plan préparé par Peter Rado, arpenteur-géomètre, minute 15 762, reçu le 21 août 2017, à la condition de respecter la hauteur maximale de 1,75 mètre des murs de soutènement, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

**ADOPTÉE**

17-09-306

### 5.6 DEMANDE DE CONSTRUCTION: LOT 2 989 287, MONTÉE GAGNON

**DEMANDE** de monsieur Jean Kiepura concernant le projet de construction sur le lot numéro 2 989 287, montée Gagnon.

**ATTENDU QUE** l'implantation projetée est conçue de manière à s'intégrer harmonieusement au site d'accueil de façon à éviter qu'elle ne domine le site;

**ATTENDU QUE** la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de construction numéro 2017-00039 sur le lot numéro 2 989 287, montée Gagnon, tel que démontré sur les plans et documents reçus le 10 août 2017 ainsi que sur le plan d'implantation préparé par Sébastien Généreux, arpenteur-géomètre, reçu le 10 août 2017, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

**ADOPTÉE**

17-09-307

### 5.7 DEMANDE DE CONSTRUCTION: LOT 2 991 964, ROUTE 117

**DEMANDE** de madame Julie Leblanc et monsieur Alain Leblanc concernant le projet de construction sur le lot numéro 2 991 964, route 117.

**ATTENDU QUE** l'intervention projetée prend appui, de façon prioritaire, sur les caractéristiques morphologiques et architecturales villageoises tout en pouvant s'exprimer dans un vocabulaire architectural contemporain;

**ATTENDU QUE** les aménagements paysagers contribuent à l'amélioration esthétique et visuelle du corridor touristique, notamment en cours avant et latérales, en créant une perspective visuelle continue et constante;

**ATTENDU QUE** l'aménagement des aires de stationnement fait l'objet d'un aménagement paysager global en relation avec le caractère naturel, paysager et architectural du milieu d'intervention;

**ATTENDU QUE** les équipements d'éclairage des aires de stationnement, des aires de livraison, des accès, des enseignes et des bâtiments ont un caractère esthétique, décoratif et sobre, et ce, malgré leur rôle fonctionnel et sécuritaire;

**ATTENDU QUE** les enseignes font partie intégrante des composantes architecturales des bâtiments en présentant des dimensions, des couleurs, des matériaux et un éclairage qui respectent le cadre bâti ainsi que la fonction commerciale et industrielle de la route 117;

**ATTENDU QUE** le projet respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Madame la conseillère Kathy Poulin demande le vote :**

Nombre de conseillers votant en faveur de l'adoption de la résolution: 6

Nombre de conseillers votant contre l'adoption de la résolution : 0

Madame la mairesse Nicole Davidson s'abstient de voter

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de construction numéro 2017-00012 sur le lot numéro 2 991 964, route 117, tel que démontré dans le document préparé par Urba+ consultants "Demande de PIIA révisée" en date du 6 septembre 2017, comprenant le "Plan de drainage" préparé par Alexandre Latour, ingénieur de la firme Équipe Laurence experts-conseils et le "Plan d'éclairage" préparé par Roch Lefebvre, de Lumen Service Éclairage, ainsi que sur le plan topographique préparé par Sébastien Généreux, arpenteur-géomètre, minute 5 342, en date du 1er septembre 2017 aux conditions suivantes:



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

- Qu'un mur végétal, un toit végétal et une bande de verdure d'une largeur de 3 mètres le long du mur de la section garage soient aménagés;
- Que l'espace de stationnement en cour arrière incluant les allées véhiculaires soient aménagés d'une surface perméable (ex.: pavé alvéolé, pavé gazon ou gravier);
- Que la hauteur des poteaux d'éclairage extérieurs soit réduite à une hauteur maximale de 15 pieds pour les poteaux situés en cour avant, soit en bordure de la route 117 et réduite à une hauteur maximale de 10 pieds pour les poteaux situés en cour latérale droite;
- Que le poteau d'éclairage démontré sur les plans en cour latérale gauche soit plutôt implanté près de l'allée véhiculaire;

le tout, sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

### ADOPTÉE

17-09-308

#### 5.8 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE: 2572-2574, RUE LÉO-PICHÉ

**DEMANDE** de monsieur Jacques Frenette relativement au 2572-2574, rue Léo-Piché, afin de permettre l'empiètement du bâtiment de 0,59 mètre dans la marge de recul arrière.

**PAROLE AU PUBLIC:** Aucune intervention

**ATTENDU QUE** la dérogation respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

**ATTENDU QU'**il y a l'existence d'un préjudice sérieux pour le demandeur;

**ATTENDU QUE** la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure numéro 2017-00050, tel que démontré sur le document préparé par Nathalie Garneau, arpenteur-géomètre, minute 2011, en date du 8 août 2017.

### ADOPTÉE

17-09-309

#### 5.9 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE: LOT 2 991 578, CHEMIN DU 10E RANG

**DEMANDE** de monsieur Luc Alarie relativement au lot numéro 2 991 578, chemin du 10<sup>e</sup> Rang, afin de permettre la construction d'une véranda en cour avant.

**PAROLE AU PUBLIC:** Aucune intervention



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

**ATTENDU QUE** la dérogation respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

**ATTENDU QU'**il y a l'existence d'un préjudice sérieux pour le demandeur;

**ATTENDU QUE** la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure numéro 2017-00048, tel que démontré sur le plan de construction préparé par Amélie J. Harkins, technologue, n° 16-019, en date du 9 mai 2017.

### **ADOPTÉE**

17-09-310

#### **5.10 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE: LOT 2 991 964, ROUTE 117**

**DEMANDE** de madame Julie Leblanc et monsieur Alain Leblanc relativement au lot numéro 2 991 964, route 117, afin de permettre l'aménagement d'une seule entrée de stationnement.

#### **PAROLE AU PUBLIC:**

Madame Claudine Gascon pose une question quant au nombre d'entrée véhiculaire et propose une solution alternative;

Monsieur Luc Légaré intervient pour fournir des précisions.

**ATTENDU QUE** la dérogation respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

**ATTENDU QU'**il y a l'existence d'un préjudice sérieux pour le demandeur;

**ATTENDU QUE** la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure numéro 2017-00051, tel que démontré sur le plan préparé par Sébastien Généreux, arpenteur-géomètre, numéro 5342 de ses minutes, en date du 14 août 2017.

### **ADOPTÉE**



N° de résolution  
ou annotation

17-09-311

## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

### 5.11 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE: LOT 2 991 964, ROUTE 117

**DEMANDE** de madame Julie Leblanc et monsieur Alain Leblanc relativement au lot numéro 2 991 964, route 117, afin de permettre une porte de garage en façade du bâtiment commercial.

**PAROLE AU PUBLIC** : Aucune intervention

**ATTENDU QUE** la dérogation respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

**ATTENDU QU'**il y a l'existence d'un préjudice sérieux pour le demandeur;

**ATTENDU QUE** la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure numéro 2017-00052, tel que démontré sur le plan du bâtiment préparé par Luc Légaré, urbaniste, en date du 18 août 2017.

**ADOPTÉE**

17-09-312

### 5.12 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE: LOT 2 991 964, ROUTE 117

**DEMANDE** de madame Julie Leblanc et monsieur Alain Leblanc relativement au lot numéro 2 991 964, route 117, afin de permettre la construction d'un bâtiment commercial ayant un mur de façade ayant plus de douze (12) mètres de longueur sans retrait ou avancée.

**PAROLE AU PUBLIC:**

Madame Ève Massicotte veut savoir pourquoi il y a autant de demandes de dérogation mineure pour ce projet.

Madame Claudine Gascon veut qu'il lui soit expliqué la nature et la mécanique d'une dérogation mineure. Elle pose également certaines questions sur la nature du projet.

**ATTENDU QUE** la dérogation respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

**ATTENDU QU'**il y a l'existence d'un préjudice sérieux pour le demandeur;

**ATTENDU QUE** la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

**EN CONSÉQUENCE,**



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents.

**QUE** le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure numéro 2017-00053, tel que démontré sur le plan topographique préparé par Sébastien Généreux, arpenteur-géomètre, numéro 5342 de ses minutes, en date du 14 août 2017.

**ADOPTÉE**

17-09-313

### **5.13 AUTORISATION - DEMANDE DE PERMIS 2017-00110 - CESSION À DES FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX ET D'ESPACES NATURELS**

**Madame la conseillère Manon Paquin quitte à 20 h 39**

**Madame la conseillère Manon Paquin revient à 20 h 40**

**ATTENDU QUE** monsieur Yoel Pollack de Groupe PDG a déposé une demande de permis de construction numéro 2017-00110;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal doit se prononcer quant à la cession pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels exigées en vertu du règlement de zonage numéro 601;

**ATTENDU QU'**une cession doit être versée en argent représentant 10 % de la valeur de l'immeuble visé, ou en terrain représentant 10 % de la superficie totale de l'immeuble visé;

**ATTENDU QUE** la cession pour fins de parc, de terrains de jeux et d'espaces naturels est une condition à l'émission du permis de construction;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** la Municipalité accepte la contrepartie en argent, en lien avec la demande de permis 2017-00110, pour la cession à des fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels, sur la base de l'évaluation foncière, représentant un montant de 910 \$;

**QUE** la présente résolution n'exempte pas le demandeur d'obtenir les permis et certificats d'autorisation requis, le cas échéant.

**ADOPTÉE**

17-09-314

### **5.14 AUTORISATION - DEMANDE DE PERMIS 2017-00391 - CESSION À DES FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX ET D'ESPACES NATURELS**

**ATTENDU QUE** madame Julie Leblanc et monsieur Alain Leblanc ont déposé une demande de permis de construction numéro 2017-00391;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal doit se prononcer quant à la cession pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels exigées en vertu du règlement de zonage numéro 601;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

**ATTENDU QU'**une cession doit être versée en argent représentant 10 % de la valeur de l'immeuble visé, ou en terrain représentant 10 % de la superficie totale de l'immeuble visé;

**ATTENDU QUE** la cession pour fins de parc, de terrains de jeux et d'espaces naturels est une condition à l'émission du permis de construction;

### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** la Municipalité accepte la contrepartie en argent, en lien avec la demande de permis 2017-00391, pour la cession à des fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels, sur la base de l'évaluation foncière, représentant un montant de 19 800 \$;

**QUE** la présente résolution n'exempte pas les demandeurs d'obtenir les permis et certificats d'autorisation requis, le cas échéant.

**ADOPTÉE**

## **6 LOISIRS ET CULTURE**

17-09-315

### **6.1 APPROBATION - TARIFICATION - ACTIVITÉS DE LOISIRS - AUTOMNE 2017**

Il est proposé par madame la conseillère Ghislaine Boisclair

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal approuve la tarification des cours et activités de loisirs pour la session automne 2017, tel que démontré dans le tableau joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉE**

17-09-316

### **6.2 AUTORISATION DE PASSAGE - DÉFI 24H KIN-OPTION - 21 ET 22 OCTOBRE 2017**

**ATTENDU** la demande formulée par Kin-Option représentée par monsieur Jean-François Beauchamp quant à la tenue d'un événement sur le territoire des Municipalités de Val-Morin et Val-David les 21 et 22 octobre 2017;

**ATTENDU QUE** l'autorisation s'applique à la portion Val-David;

### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame la conseillère Ghislaine Boisclair

et résolu à l'unanimité des conseillers présents



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

**QUE** le conseil municipal autorise la tenue de l'événement les 21 et 22 octobre 2017;

**QUE** les organisateurs soient informés et se soumettent aux exigences de la Municipalité, à savoir:

- Fournir à la Municipalité une preuve d'assurance en responsabilité civile à laquelle figure la Municipalité comme assurée additionnelle, et ce, dans les 30 jours précédant l'événement;
- Fournir un plan de sécurité sur tout le trajet;
- Prévoir la signalisation directionnelle et informative de l'événement;
- Obtenir les autorisations nécessaires des autres instances, s'il y a lieu;

**QUE** la présente résolution soit transmise à la Sûreté du Québec.

**ADOPTÉE**

17-09-317

### 6.3 AUTORISATION - FESTIVAL DE MUSIQUE 2018 - BIG BANG FEST

**ATTENDU** la présentation du comité organisateur pour un festival de musique à Val-David en 2018, appelé le Big Bang Fest;

**ATTENDU QUE** le comité est en voie d'être constitué légalement pour devenir une coopérative de solidarité;

**ATTENDU QU'**il est accompagné par la Coopérative de développement régional Outaouais-Laurentides;

**ATTENDU QU'**un festival de musique à Val-David viendrait compléter une programmation riche et diversifiée;

**ATTENDU QUE** cet événement contribue au positionnement et au rayonnement culturel de Val-David;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal appui le comité dans sa démarche pour l'organisation d'un festival de musique en 2018, soit le Big Bang Fest;

**QUE** le comité devra être légalement constitué et se soumettre aux différentes exigences notamment posséder des assurances et obtenir les permis nécessaires;

**QUE** les aides financière, technique et en ressources humaines soient offertes si toutes les conditions préalables sont rencontrées.

**ADOPTÉE**

17-09-318

### 6.4 AUTORISATION - FONDATION DUFRESNE - BARRAGE ROUTIER (ACTIVITÉ DE FINANCEMENT)

**ATTENDU** la demande de la Fondation Dufresne pour la tenue d'un



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

barrage routier le 23 septembre 2017;

**ATTENDU QUE** ce barrage routier vise la sollicitation des automobilistes pour une activité de financement;

### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame la conseillère Ghislaine Boisclair

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal permet un barrage routier à l'angle des rues de l'Église et Jean-Baptiste-Dufresne, le 23 septembre 2017 de 9h à 15h;

**QUE** le conseil municipal permet aux bénévoles de solliciter les automobilistes à cet endroit;

**QU'**une copie de la présente résolution soit transmise à la Sûreté du Québec.

**ADOPTÉE**

## **7 AVIS DE MOTION**

17-09-319

### **7.1 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 570-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 570 SUR LA GESTION DES BACS POUR MATIÈRES RÉSIDUELLES AFIN D'Y MODIFIER DIVERSES DISPOSITIONS**

Je, Madame Kathy Poulin conseillère municipale donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera présenté le futur règlement numéro 570-1 modifiant le règlement numéro 570 sur la gestion des bacs pour matières résiduelles afin d'y modifier diverses dispositions.

## **8 PROJETS DE RÈGLEMENTS**

17-09-320

### **8.1 ADOPTION - PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 570-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 570 SUR LA GESTION DES BACS POUR MATIÈRES RÉSIDUELLES AFIN DE MODIFIER DIVERSES DISPOSITIONS**

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal adopte le projet de règlement numéro 570-1 modifiant le règlement numéro 570 sur la gestion des bacs pour matières résiduelles afin de modifier diverses dispositions.

**ADOPTÉE**



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

### 9 RÈGLEMENTS

Aucun point

### 10 VARIA

Aucun point

### 11 DOCUMENTS DÉPOSÉS

#### 11.1 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL - RENCONTRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

Le conseil municipal prend acte du dépôt du procès-verbal de la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 21 août 2017 et celui de la rencontre tenue le 7 septembre 2017.

#### 11.2 DÉPÔT DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES - POLITIQUE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES

Le conseil municipal prend acte du rapport préparé par le service de la trésorerie quant aux variations budgétaires pour la période du mois d'août 2017, et ce, en vertu de la Politique des variations budgétaires.

#### 11.3 DÉPÔT DES RAPPORTS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER - DÉPENSES AUTORISÉES PAR UN FONCTIONNAIRE OU UN EMPLOYÉ EN VERTU DU RÈGLEMENT 700

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport du mois d'août 2017 quant aux dépenses effectuées en vertu du règlement numéro 700 établissant la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employés.

#### 11.4 DÉPÔT - PÉTITION - DEMANDE POUR LA RÉFECTION DE LA RUE DES LILAS

Le conseil municipal prend acte du dépôt de la pétition datée du 8 août 2017 et relative à une demande pour la réfection de la rue des Lilas.



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

### 11.5 DÉPÔT - PÉTITION DES RIVERAINS DE LA RIVIÈRE DU NORD - CONCESSIONNAIRE AUTOMOBILE PROJETÉ

Le conseil municipal prend acte du dépôt de la pétition datée du 11 septembre 2017 et relative à une demande par les riverains de la rivière du Nord quant au projet de concessionnaire automobile projeté sur la route 117.

### 11.6 DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION - RÉSOLUTION NUMÉRO 17-08-261 - SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AOÛT 2017

Conformément à l'article 202.1 du Code municipal du Québec, la directrice des affaires juridiques, secrétaire-trésorière adjointe et greffière, Me Marie-Pier Pharand, dépose un procès-verbal de correction visant la résolution 17-08-261, adoptée lors de la séance ordinaire du conseil du 8 août 2017.

## 12 POINTS D'INFORMATION DES CONSEILLERS

Chaque conseiller et conseillère informe les personnes présentes dans la salle des développements à l'égard des dossiers de leur district respectif ou de la Municipalité.

## 13 PÉRIODE DE RÉPONSES

Madame la mairesse répond aux questions posées par le public antérieurement.

## 14 PÉRIODE D'INTERVENTIONS

Les personnes présentes dans la salle s'expriment sur différents sujets.

17-09-321

## 15 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** la séance ordinaire du 12 septembre 2017 soit levée à 22 h 01.

**ADOPTÉE**



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

**Nicole Davidson**  
Présidente d'assemblée

**Nicole Davidson**  
Mairesse

**Marie-Pier Pharand**  
Directrice des affaires juridiques  
et greffière